

Pourquoi des archives du patrimoine architectural? : Toujours davantage de précision

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **72 (1977)**

Heft 1-fr: **Traits de lumière à l'horizon**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-174625>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Angoissant!

ti. Des mesures faites en Suisse, en Allemagne fédérale et aux Etats-Unis ont montré que la concentration de plomb dans le sang des citadins, due aux gaz de voitures, a doublé, voire triplé, ces dernières années. Parallèlement, une forte augmentation des cas de cancer a été constatée dans les maisons bordant les rues à grand trafic. Ces sinistres constatations ont été récemment confirmées par une enquête de douze années du Dr W. Blumer, de Netstal, et de l'Institut de toxicologie de Zurich.

Les recherches du médecin glaronais ont porté sur les habitants d'une rue principale, et d'un quartier extérieur sans trafic, de la même localité. Chez les premiers, les maladies nerveuses telles que fatigue, maux de tête, troubles digestifs suspects et dépressions se sont trouvées beaucoup plus fréquentes que chez les seconds. Il faut ajouter que pendant la durée de l'enquête, 11% des personnes du premier groupe sont mortes d'un cancer, et seulement 1,2% dans le second groupe. L'étude attribue ce fait à la haute teneur en hydrocarbures et en plomb de l'air des rues où le trafic est intense durant de longues heures.

Voilà qui donne une actualité plus brûlante encore à l'insistance de notre Ligue pour que le centre des cités soit épargné le plus possible par le trafic motorisé.

Ci-dessus: le local des plans aux Archives fédérales du patrimoine architectural. L'archiviste procède à des contrôles.

Pourquoi des archives du patrimoine architectural?

Toujours davantage de précision



«On ne sous-estime plus aujourd'hui l'importance d'une documentation soigneusement établie: c'est la conséquence directe des progrès de la science historique, et aussi de la prise de conscience, depuis la seconde guerre mondiale, que le patrimoine architectural dans son ensemble ne peut plus être considéré comme des biens dont la conservation va de soi et qui ne risquent pas de disparaître.»

C'est par ces mots que *M. Alfred Schmid*, président de la commission fédérale des monuments historiques, a ouvert son exposé lors de la récente cérémonie qui a marqué le transfert de Zurich à Berne des archives concernant le patrimoine architectural. L'ensemble comprend 45 000 plans, croquis et dessins, 63 000 photographies et 10 000 rapports concernant des restaurations et des fouilles archéologiques. C'est une mine de renseignements pour tous ceux qui s'occupent de bâtiments anciens. Le professeur Schmid explique ci-après l'importance de cette documentation.

Indispensable fiabilité

«On tient aujourd'hui, dans le domaine de la protection du patrimoine architectural, à disposer d'une documentation sûre, comprenant *des plans et des photographies*; elle doit précéder toute intervention et, en cours de restauration, si des faits nouveaux le commandent, être systématiquement poursuivie. Pour déterminer l'état actuel d'un édifice, on tenait pour suffisants, jusqu'il y a peu, des photographies des aspects les plus importants de l'intérieur et de l'extérieur, ainsi que les relevés de plan de l'architecte directeur des travaux. Puis

venait l'insertion de l'objet dans un tome de notre inventaire national des monuments historiques, et l'on pensait avoir ainsi satisfait aux vœux de l'histoire de l'art.

Tout spécialiste en la matière sait cependant par expérience que l'apparence présente d'un édifice peut cacher de *nombreux secrets*. Aussi exigeons-nous toujours plus impérieusement, avant l'élaboration d'un projet, une étude historique, et, dans les cas où une intervention dans l'infrastructure est inévitable (par exemple pour l'installation d'un chauffage), une fouille conduite par des archéologues qualifiés. La clé de la compréhension d'un édifice, et de la solution des problèmes qui se posent lors de sa restauration, réside souvent dans une connaissance précise de son histoire, indéchiffrable, pour l'homme de métier, d'après le bâtiment lui-même.

Recours à l'inventaire bref

Il est évident qu'avec les méthodes de recherche perfectionnées d'aujourd'hui, et les exigences de fiabilité et de précision que nous posons pour la documentation, seule une modeste partie du précieux patrimoine architectural de la Suisse peut entrer en ligne de compte: pour l'essentiel, ce sont les édifices sur la protection desquels les services fédéraux ont une *influence directe*, du fait des demandes de subventions adressées à notre commission. Le rythme de l'inventorisation est beaucoup plus lent que naguère, en particulier à cause du nombre croissant des demandes d'inscription à l'inventaire, et de la conception plus affinée qu'on a du patrimoine architectural depuis la seconde guerre mondiale; de sorte qu'on en est à peine à la moitié du travail.

D'autre part, les services de protection des sites, justement depuis la

dernière guerre, sont de plus en plus sollicités: la «haute conjoncture» n'a pas seulement entraîné la disparition de nombreux édifices anciens, souvent précieux, mais aussi une rapide augmentation du nombre des rénovations et restaurations. Aussi s'est-on décidé, sous l'empire de la nécessité, à faire précéder les inventaires complets, un peu «pesants», d'*inventaires brefs, ou indicatifs*. Des groupes de spécialistes, formés spontanément d'historiens de l'art et d'architectes – souvent aussi d'étudiants – dressent en commun ces inventaires relativement sommaires, où le site passe souvent au premier plan, et où la situation de l'édifice dans cet ensemble passe avant sa valeur propre. Une vive impulsion a été donnée à ce travail dans le cadre des mesures prises pour l'aménagement du territoire.

Dans la course

La situation ci-dessus décrite n'est pas propre à la Suisse: elle est pratiquement la même dans *tous les pays d'Europe*. Cela étant donné, le Conseil de l'Europe s'est préoccupé, depuis 1965 déjà, du problème des inventaires et de la documentation, et, sur la base des expériences faites dans chacun des Etats membres, a défini des critères et des méthodes d'élaboration des inventaires, ceux-ci étant considérés comme la première mesure à prendre pour la protection des sites dignes de conservation.

La Suisse, par tous les efforts qu'elle entreprend, est relativement bien dans la course, encore que sa structure fédéraliste ne facilite pas le travail. Sans méconnaître l'importance des archives cantonales, on peut déclarer que les archives fédérales du patrimoine architectural, en tant qu'unique organe central de documentation dans le domaine de l'histoire de l'art et de

l'architecture, jouent le rôle d'archives nationales. Elles servent d'office de coordination et d'échange, dans le domaine pratique de la protection des monuments comme dans celui de la recherche scientifique.»

Perte irréparable

Politique du fait accompli à Hauteville

C. B. En décembre dernier, la section cantonale fribourgeoise et la section gruérienne de la Ligue du patrimoine national ont lancé publiquement un cri d'alarme, exprimant leur inquiétude au sujet de certaines démolitions de monuments historiques, consommées ou projetées.

Un cas navrant de démolition en a été l'occasion. En août, le Conseil communal de *Hauteville*, ne se fondant que sur une décision de l'assemblée communale, sans mise à l'enquête et sans autorisation, avait ordonné la démolition d'une maison de bois du début du XVIIIe siècle: l'ancienne école, qui servait aussi d'habitation au chapelain.

Un ensemble harmonieux

Selon les autorités locales, ce bâtiment gênait la vue sur l'église fraîchement restaurée. En fait, il formait avec la cure et le sanctuaire un *ensemble* à ne pas toucher; il en était un élément d'autant plus important que, typique des maisons de bois de l'époque, c'était le bâtiment scolaire le plus ancien du canton.

A l'instigation du «*Heimatschutz*» de la Gruyère, le préfet ordonna la suspension des travaux. Mais la toiture ayant déjà été enlevée, la bâ-